



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Pau, le 20 août 2020

Élevage de canards de Lichos : rétablissement de la situation sanitaire et suspension immédiate de l'activité du bâtiment mis en cause

Hier après-midi, les services de l'État, services vétérinaires de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) et militaires de la gendarmerie nationale, se sont immédiatement rendus à Lichos sur le site du Couvoir du Saison pour faire les premiers constats et engager les premières mesures d'urgence.

Plusieurs décisions ont été prises pour préserver le bien-être animal sur le site. Elles se traduisent dès aujourd'hui par des arrêtés préfectoraux de mise en demeure de l'exploitant. Les canards sont évacués dès maintenant de leur bâtiment pour les mettre à l'abri. L'interdiction totale et immédiate d'exploiter ce bâtiment jusqu'à sa remise aux normes est prononcée. Enfin, les effluents et lisiers devront être évacués dans les plus brefs délais par une entreprise compétente.

Les observations vont aboutir à des procès-verbaux relevant des infractions à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Une action pénale est également ouverte pour des délits envers les animaux en captivité. La Procureure de la République est saisie de ces actions judiciaires à l'encontre de l'exploitant.

Une équipe de la police de l'eau, service de la Direction départementale des territoires et de la mer, et des agents de l'office français de la biodiversité se sont rendus dans l'exploitation et aux alentours pour lever tout doute sur d'éventuels risques de pollution, qualifiés hier soir en première analyse d'inexistants. Toute constatation contraire entraînerait une procédure pénale.

Cette exploitation avait fait l'objet d'une inspection et de prélèvements lors d'un épisode d'influenza aviaire en septembre 2019 qui n'avait rien révélé. La vigilance de l'État prend surtout la forme d'inspections dédiées à l'aspect sanitaire et à la protection animale : 315 dans le département en trois ans sur la filière volaille-canard. Ainsi 68 contrôles ont eu lieu en 2019 sur les 667 élevages que compte le département. Plus de 10 % des exploitations ont été inspectées sur ce thème. Déjà 34 se sont déroulés en 2020, malgré la Covid-19.

À la demande du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, la situation continue à être suivie de très près.

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)